

CQP PSGE - CQP "Participer aux activités privées de sécurité des grands événements"**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA
Lewandowski Wojciech
05.59.55.71.61
formationtonnerre@gmail.com

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Nécessité de réaliser avec le centre Tonnerre une demande d'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Nécessité de disposer d'un diplôme attestant un niveau de connaissance de la langue française au moins équivalent au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ; Ou une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés publié au JO le 25 mai 2021).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le décret n° 2022-592 du 20 avril 2022 porte création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes. Il crée une spécialité en sécurité privée en vue de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Les savoir-faire requis pour justifier de l'aptitude professionnelle sont adaptés aux missions intervenant dans le cadre de ces manifestations. Cette nouvelle spécialité permettra notamment de répondre aux besoins de sécurité privée liés à l'organisation, en France, de la coupe du monde de rugby de 2023, des jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais également de tout événement ponctuel ou périodique de grande ampleur. L'agent qui participe aux activités privées de sécurité des grands événements (manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes), assure la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré limité au regard de l'APS. Il travaille sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Cette carte ne permet pas d'exercer l'activité dans un autre cadre. Les savoir-faire requis pour justifier de l'aptitude professionnelle sont adaptés aux missions intervenant dans le cadre de ces manifestations. Les titulaires pourront compléter leur formation pour obtenir la spécialité « surveillance et gardiennage ».

Contenu et modalités d'organisation

L'agent qui participe aux activités privées de sécurité des grands événements pour la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique, visant uniquement l'exercice d'une activité privée de sécurité liée à la surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes. Dans ce contexte, il prend part aux missions : - de filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité). - d'alerte de sa hiérarchie et des équipes d'intervention. - de secours aux personnes. - d'intervention de premier niveau faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident Il ne peut opérer seul et ne peut être considéré comme un agent de prévention et de sécurité pouvant opérer pleinement. Ses compétences sont fondées en partie sur celles exigées des agents de prévention et de sécurité, mais uniquement pour celles visant le champ événementiel, sportif, récréatif, culturel, de loisirs, économique : Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds, afin de jouer son rôle dans la sécurisation des grands événements de plus de 300 personnes. Participer à la protection, aux alertes et aux secours pour la sécurité des biens et des personnes dans le champ réglementaire conforme à l'arrêté du 13 mai 2022 (et ses éventuelles modifications ou éléments réglementaires associés) pour apporter sa part de travail dans la sécurisation des grands événements de plus de 300 personnes. Participer à la gestion des événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. Agir de manière appropriée dans les situations conflictuelles ou à risques aggravées. Etre vigilant face aux menaces terroristes, alerter, participer aux actions à conduire et notamment aux opérations de secours.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

CQP participer aux activités privées de sécurité des grands événements - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Deux semaines de formation complémentaires permettent l'obtention du TFP APS.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00348865	du 16/03/2023 au 31/03/2028	TARNOS (40)	TONNERRE 511 DELTA		MON COMPTE FORMATION	FPC